Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260203-D20260202-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 24
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze, le trois février, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2026-02-02
Programmation pluriannuelle d'investissements 2026-2029

Date de convocation du Conseil municipal :
22 janvier 2026

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, M. LEROY, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, Mme BIDEAU, M. BOURAYA, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. PAUGAM, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration :

M. POULIQUEN	procuration à	M. HERLÉDAN
Mme TORRES	procuration à	M. MERCIER
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN
M. BICREL	procuration à	M. Le Maire
M. QUÉRÉ	procuration à	M. PAUGAM

Absents :

Secrétaire de séance :
Mme L'HURIEC

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

SL

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260203-D20260202-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-02-02

Finances

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENTS 2026-2029

Rédacteur : Arnaud Sanjosé
Rapporteur : Maxime Herlédan

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme pluriannuel d'investissements élaboré pour les années 2026-2029.

La loi NOTRe du 7 août 2015 impose aux collectivités plusieurs contraintes relatives à la programmation. Les collectivités doivent intégrer au débat d'orientations budgétaires (DOB) un volet portant sur les engagements pluriannuels envisagés. Ce volet est ainsi présenté et discuté à travers le programme pluriannuel d'investissements (PPI).

Il s'agit d'un outil de pilotage financier et politique. Il dresse l'ensemble des projets programmés pour le territoire et les financements qui leur sont attribués chaque année. Par nature évolutif, il est actualisé et ajusté chaque année selon les évolutions des projets planifiés et celles ayant trait à l'environnement politique, économique, technique et juridique. Il s'agit donc d'un véritable outil de pilotage budgétaire, à caractère prospectif. Les élus peuvent ainsi y obtenir une analyse transversale et prévisionnelle des besoins en investissements de leur commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le programme pluriannuel d'investissements pour la période 2026-2029.

Annexe :
- Programme pluriannuel d'investissements 2026 - 2029

Avis de la commission plénière du mardi 27 janvier 2026 : Favorable à l'unanimité – 3 abstentions (Michel Quéré, Agnès Paya et Pierre-Yves Paugam)

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité - 3 abstentions (Michel Quéré, Agnès Paya, Pierre-Yves Paugam)

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 3 février 2026

La secrétaire de séance,

Stéphanie L'Huriec

Le Maire,

Stéphane Roudaut

MAIRIE DE GOUESNOU
29850

SL